



2023-39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Dangeau en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier HOUDY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Olivier HOUDY, M. Guy BEAUREPERE, Mme Annick ALLÉE, Mme Liliane CONTREPOIS, M. Charles BOBET, M. Dominique SEIGNEURET, M. Arnaud BELLANGER, Mme Hélène MASSEBOEUF, Mme Sandrine RIFFAULT, M. Pascal LAMBERT, Mme Amélie FARAULT, Mme Mariette GOUGET, M. Alain EDMOND, Mme Laëtitia CRESPEAU, M. Cédric BRAIT

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Françoise COUTADEUR

ÉTAIENT ABSENTS : M. David LECOMTE, M. Antoine CHEREAU, M. Christophe DROUIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Arnaud BELLANGER

CONVOCATION du 16 mai 2023

MEMBRES EN EXERCICE : 19 PRESENTS : 15 POUVOIR : 0 VOTANTS : 13

Objet : Avis sur le projet de parc éolien de la SAS ÉOLIENNES DES ASTERS sur le territoire de la commune de Dangeau

Certains conseillers municipaux sont propriétaires et/ou exploitants agricoles de terrains situés sur la zone d'implantation projetée, et qu'à ce titre, ils pourraient être éventuellement concernés à titre privé par la construction et l'exploitation du parc éolien.

Par conséquent, M. CHEREAU Antoine et M. DROUIN Christophe sont sortis de la salle de conseil et ne prennent pas part au débat, ni au vote.

Vu l'arrêté préfectoral du 17 mars 2023 prescrivant une enquête publique au titre des installations classées sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS ÉOLIENNES DES ASTERS pour son projet de parc éolien sur le territoire de la commune de DANGEAU (N°AIOT 001001536).

Il fut procédé à une enquête publique dans les formes prescrites aux articles L.123-3 à L.123-18 et R.123-3 à R.123-27 et R.181-36 du code de l'environnement, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS ÉOLIENNES DES ASTERS, dont le siège social est situé 29, rue des 3 cailloux 80 000 AMIENS – pour son projet de parc éolien sur le territoire de la commune de DANGEAU.

Le projet porte sur l'implantation de quatre aérogénérateurs et un poste de livraison.

Un avis portant à la connaissance du public l'ouverture de l'enquête a été affiché à la mairie ainsi que sur le Facebook de la commune et l'application Intramuros de Dangeau.

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique s'est tenue du lundi 17 avril 2023 (à 9h) au vendredi 19 mai 2023 (à 17h) soit 33 jours. Le commissaire enquêteur a tenu trois permanences en mairie de Dangeau.

Le conseil municipal est appelé à formuler un avis sur ce dossier.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur ce projet.

Monsieur Alain EDMOND souhaite que les personnes qui vont voter Pour, s'expriment et disent pourquoi. Monsieur le Maire explique et répond à M. Alain EDMOND.

Il n'y a pas d'autres interventions. Monsieur le Maire soumet au vote l'avis sur le projet de parc éolien à Dangeau :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 4 voix Contre, 2 Abstentions et 9 voix Pour :

- **ÉMET** un avis favorable sur ce dossier de projet de parc éolien sur le territoire de la commune de Dangeau.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de sa réception en
Préfecture le 24/05/2023
Et de la publication ou notification le 24/05/2023



Pour Extrait Certifié Conforme,

Le Maire



Handy
Olivier HOUDY